

**MAIRIE DE MOHON**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 07 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 29 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etait absente excusée : Mme DOLO Anne-Marie.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
14	13	0	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Séverine WOZNIAK à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2022.04. 07 – 09 – COMMUNE –**

- Présentation du budget primitif – année 2022
- Vote du budget
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Madame CLERO Anne-Marie, Première Adjointe au Maire)

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CLERO Anne-Marie, Première Adjointe au Maire qui présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2022 pour la Commune.

Elle propose d'apporter quelques modifications aux propositions à

Fonctionnement	Articles	Crédits budgétaires
<u>Dépenses</u>	023 - Virement à la section d'investissement	Proposé = 558 220 euros 96 Modification du proposé = 538 725 euros 96 (soit - 19 495 euros)
<b>TOTAL</b>		<b>- 19 495 euros</b>
<u>Recettes</u>	741121 – Dotation de solidarité rurale	Proposé = 180 000 euros Modification du proposé = 161 215 euros du fait de la baisse de la dotation notifiée après la réunion de la commission Finances
	741127 – Dotation nationale de péréquation	Proposé = 16 000 euros Modification du proposé = 15 290 euros du fait de la baisse de la dotation notifiée après la réunion de la commission finances
<b>TOTAL</b>		<b>- 19 495 euros</b>

Investissement	Opérations – articles	Crédits budgétaires
<u>Dépenses</u>	Opération 101 – Bâtiments communaux Article 2131 – bâtiments publics	Proposé = 0 euro Modification du proposé = + 1000 euros pour l'achat d'une serre d'hivernage
	Opération 108- Plan local d'urbanisme Article 202 – frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	Proposé = 130 000 Modification du proposé = - 20 495 euros du fait du projet d'achat de serre pour hivernage (+ 1 000 euros) et de la baisse des dotations de l'Etat (- 19 495 euros) soit 109 505 euros
<b>TOTAL</b>		<b>- 19 495 euros</b>
<u>Recettes</u>	Opération OPFI – Opérations financières Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	Proposé = 558 220 euros 96 Modification du proposé = 538 725 euros 96 (soit - 19 495 euros)
<b>TOTAL</b>		<b>- 19 495 euros</b>

S'agissant de l'opération d'investissement « Bâtiments communaux », le Maire précise que les crédits budgétaires d'un montant de 1 000 euros pour l'achat d'une serre d'hivernage ne sont que des crédits budgétaires prévisionnels et la commission fleurissement statuera ensuite sur l'acquisition de cet équipement sollicité par Monsieur PERNEL.

Le Maire propose un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIRS : 0	VOTANTS : 13
ABSTENTIONS : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 0	
SUFFRAGES EXPRIMES : 13	MAJORITE ABSOLUE : 07	
POUR : 13	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable aux propositions.
- vote le budget primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et d'investissement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Commune	1 594 153 euros	1 164 653 euros

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

Francis MAHIEUX

